

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DPE 14 Budget annexe de l'eau - Compte de gestion de l'exercice 2025.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, et des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2025 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 juin 2026, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2025 :

Section d'investissement.....4 039,00 euros

Section d'exploitation138 650,71 euros

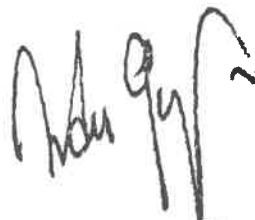
Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de :1 020 872,18 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2025 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Section d'investissement	71 357,04 euros	-	4 039,00 euros	75 396,04 euros
Section d'exploitation	806 825,43 euros	-	138 650,71 euros	945 476,14 euros
TOTAL	878 182,47 euros	-	142 689,71 euros	1 020 872,18 euros

Adjoint au Maire de Paris,



Maxime des GAYETS